

INSTALLATIONS CLASSEES

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE (ARTICLE R181-13 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

ETAPE 7.7 – AVIS SUR LA REMISE EN ÉTAT
AVIS DES PROPRIÉTAIRES DES TERRAINS ET DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE EN MATIÈRE
D'URBANISME

Carrière de la Clarté-Ranguillégan Commune de Perros-Guirec (22)

Projet porté par la SOCIÉTÉ ARMORICAINE DE GRANIT

La Clarté 22700 PERROS-GUIREC

Contact : M. Gabriel LE PENNUISIC

AFFAIRE N° 2020-982

Date d'édition du rapport : 16/09/2022 complété le 24/04/2024

AUTEUR : Coralie LEMARCHAND

Email : coralie.lemarchand@socotec.com - Tél. : 06.17.43.23.23

AXE SAS – SOCOTEC Environnement et Sécurité

Pôle d'expertise réglementaire

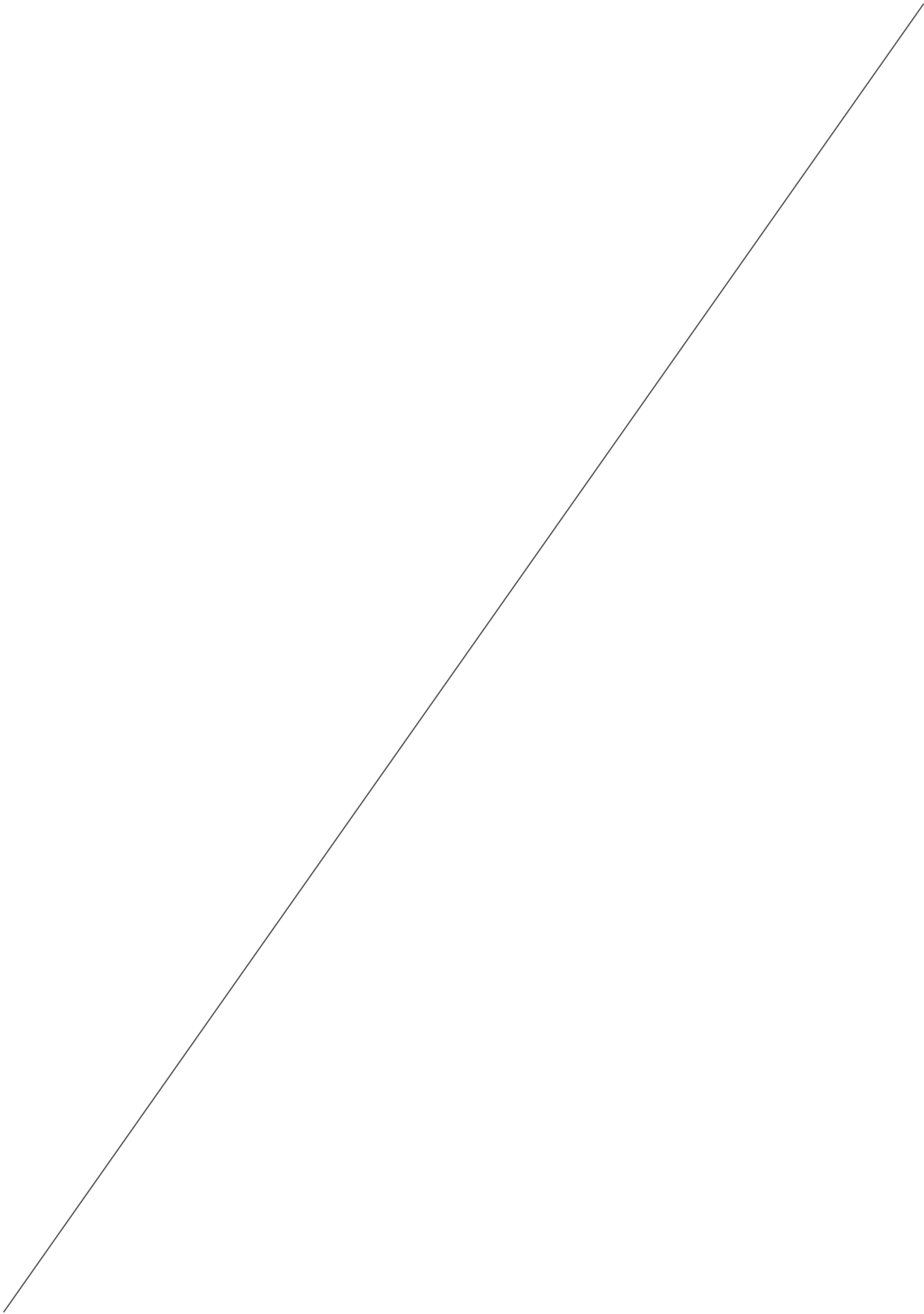
Campus de Ker-Lann – 1 rue Siméon Poisson – 35170 BRUZ

Tél : (+33)2 99 52 52 12

SOCOTEC ENVIRONNEMENT - S.A.S au capital de 3 600 100 euros – 834 096 497 RCS Versailles

Siège social : 5, place des Frères Montgolfier- CS 20732 – Guyancourt - 78182 St-Quentin-en-Yvelines Cedex – France

www.socotec.fr



Perros-Guirec, le 05/05/2022

Direction Générale des Services
VC/ID 166

Société Armoricaïne de Granit SAG
La Clarté
22700 PERROS-GUIREC

Conformément au 11° du I de l'article D181-15-2 du Code de l'Environnement, je soussigné M. Erven LEON, agissant en tant que Maire de la commune de PERROS-GUIREC (22), déclare avoir été informé et donne un avis favorable concernant le principe de remise en état de la carrière exploitée par la SOCIETE ARMORICAINE DE GRANIT au lieu-dit « Ranguillégan » sur la commune de PERROS-GUIREC (22), tel que présenté dans le dossier de demande d'autorisation environnementale et indiqué ci-dessous.

Le projet de remise en état retenu aboutira à la création, sur l'emprise du projet, des milieux suivants :

- un plan d'eau résiduel (1,4 ha) dont la cote de stabilisation avoisinera 30 m NGF et deux plans d'eau de plus petites dimensions (environ 220 m² chacun) correspondant aux anciens bassins de décantation,
- des espaces boisés (3,5 ha de pré-boisements et 110 m de merlon végétalisé),
- des espaces végétalisés laissés à la recolonisation naturelle (landes) correspondant essentiellement à la plateforme du site (locaux, zones de stockage...) sur environ 1,5 ha,
- des espaces rudéraux (fronts supérieurs sécurisés et anciens stocks de blocs de granite altéré) favorables aux reptiles.

La création d'une ligne douce ayant été définie par le PLU de Perros-Guirec au Nord-Ouest de la carrière, une création de sentier a été prévue dans le principe de remise en état. Ce cheminement sera sécurisé pour empêcher tout accès à la carrière et en particulier aux fronts, aux plans d'eau et aux stocks de granite altéré.

.../...

.../...

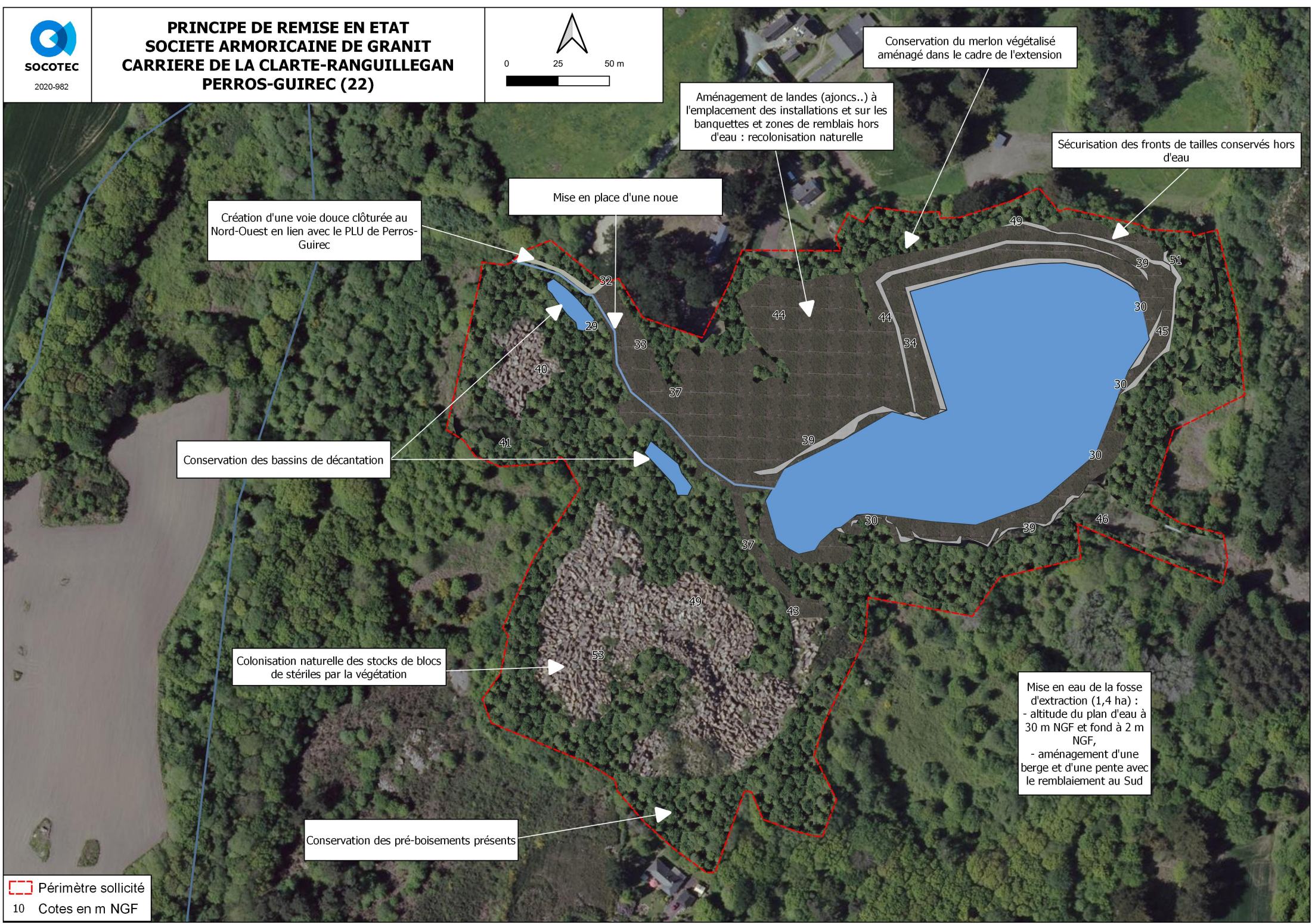
Cet avis consultatif ne prévaut en rien de l'avis sur le projet qui sera émis par le Conseil Municipal de Perros-Guirec dans le cadre de l'instruction des dossiers, ni des remarques ou observations qui pourront être formulées par la population durant l'enquête publique.

Perros ce vous



Erven LEON

Maire de Perros-Guirec
Vice-Président de Lannion-Trégor Communauté
Conseiller Départemental du Canton de Perros-Guirec



Conservation du merlon végétalisé
aménagé dans le cadre de l'extension

Aménagement de landes (ajoncs..) à
l'emplacement des installations et sur les
banquettes et zones de remblais hors
d'eau : recolonisation naturelle

Sécurisation des fronts de tailles conservés hors
d'eau

Mise en place d'une noue


Création d'une voie douce clôturée au
Nord-Ouest en lien avec le PLU de Perros-
Guirec

Conservation des bassins de décantation

Colonisation naturelle des stocks de blocs
de stériles par la végétation

Conservation des pré-boisements présents

Mise en eau de la fosse
d'extraction (1,4 ha) :
- altitude du plan d'eau à
30 m NGF et fond à 2 m
NGF,
- aménagement d'une
berge et d'une pente avec
le remblaiement au Sud

 Périmètre sollicité
10 Cotes en m NGF

